



Accusé de réception en préfecture 062-266200401-20240307-2024-01CCASEC-DE	
Date de télétransmission : 13/03/2024	
Date de réception : 2024-03-07 10:03:2024	
Numéro de l'acte	
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 7 MARS 2024

QUESTION N°2024- 01

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RAPPORTEUR :

Madame Christine COURBOT

Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du Cycle Budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (Analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et des conseillers d'administration du CCAS.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire ou le Président du CCAS sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité local ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Le ROB n'est pas qu'un document interne, il doit être transmis au Préfet de Département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre aux membres du Conseil d'Administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Ce doit être également l'occasion d'informer les membres du conseil d'administration sur l'évolution financière du CCAS en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le rapport joint à la présente délibération a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire ci-joint.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Votes favorables 10
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Le Secrétaire de Séance,
Sébastien DUCHATEAU.



Fait à Arques,
Le 7 mars 2024

Benoit ROUSSEL
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,
Christine COURBOT.

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 1. MARS 2024 et publication ou
notification le 1. MARS 2024.
Le Président du CCAS



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER
CANTON D'ARQUES

.....

VILLE D'ARQUES

.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 7 MARS 2024

O

Affiché le 8 mars 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le sept mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'ARQUES s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Raoul de la Mairie, sous la Présidence de Madame Courbot Christine, Vice-Présidente du C.C.A.S., en suite de la convocation adressée à domicile le 1^{er} mars 2024 accompagnée de l'ordre du jour.

Effectif du Conseil d'Administration : Mesdames et Messieurs : Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Corinne REANT - Bernadette BAROUX – Stéphanie BODDAERT – Arnaud WILQUIN - Sébastien DUCHATEAU - Laurence DELAVAL - Delphine ALBAUT - Nadine BULTEZ - Marie-Paule BOUTOILLE – Jackie GUTTMANN - Chantal MAGNIER – Marie-Claire VANIET - Julie MATTON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents ou représentés :

- 8 Présents
- 4 Absents non excusés
- 1 Absent excusé sans pouvoir
- 2 Absents excusés avec pouvoir

**Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Christine COURBOT
Nadine BULTEZ ayant donné pouvoir à Chantal MAGNIER**

Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VILLE D'ARQUES

Rapport d'orientations budgétaires 2024



PREAMBULE

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République), a modifié les modalités et les contenus de présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

DEFINITION

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

OBJECTIFS

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3500 habitants, les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur:

Les orientations budgétaires :

- évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations, financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visée pour l'exercice

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1. Une prospective financière liée au contexte macro économique et au PLF

A. Des facteurs exogènes qui pèseront sur la situation des finances locales en 2024

La croissance mondiale ralentie

Après la récession liée au covid et le choc déclenché par la guerre en Ukraine, les tensions géopolitiques actuelles pourraient à nouveau peser sur la santé de l'économie mondiale. Le FMI prévoit une croissance de 3% en 2024, l'OCDE fait une prévision à 2,7%. Au niveau national, le Gouvernement prévoit en 2024 une croissance de 1,4%, supérieure à la progression du PIB de 1% en 2023.

Le fléchissement de l'inflation

La réponse des banques centrales à l'inflation s'est traduite par une hausse des taux directeurs rapide et massive, entraînant un ralentissement de l'investissement. La prévision d'inflation a un impact sur les ressources fiscales des communes mais aussi sur leurs dépenses. La prévision d'évolution de l'inflation retenue au PLF est de 2,6% en 2024, 2% en 2025, 1,75% pour 2026.

Le déficit et la dette publique

Les prévisions de déficit public demeurent élevées malgré une tendance à la décroissance annoncée par le Gouvernement autour de 4,4 % dans le PLF avec une perspective de repasser sous la barre des 3% en 2027. Le ratio de dette publique serait en 2024 de 109,7% du PIB. Enfin, malgré le recul des dépenses exceptionnelles de crise, le niveau des dépenses publiques connaît une légère hausse.

La hausse des taux d'intérêt

Les années passées ont été marquées par une remontée rapide des taux d'intérêt en 2022 et par un plafonnement du livret A à 3% en 2023. Pour 2024, malgré un recul progressif de l'inflation sous-jacente, les taux devraient rester plutôt élevés et ne pas décroître rapidement (pas avant mi 2024) tout en restant volatiles et sensibles à des événements mondiaux (situation économique de la Chine notamment).

La situation sociale et de l'emploi

Pour les ménages, la conséquence de l'inflation est le risque d'une perte de revenu réel. Sa persistance conduit à une crise du coût de la vie. Le taux de chômage semble désormais stabilisé à un niveau précédant celui de la crise sanitaire. Parallèlement, les tensions sur le secteur du recrutement se maintiennent. Ces enjeux sont regardés de près par les collectivités qui mènent par leurs actions des politiques contracycliques, de soutien au tissu économique local et aux plus fragiles et d'accès universel aux transports, à la culture, etc.

Le changement climatique

Les conséquences ressenties à l'échelle locale (sécheresse, inondations, vagues de chaleur de plus en plus longues) ont des conséquences sur l'organisation et le fonctionnement des services publics locaux, plus particulièrement ceux destinés aux plus fragiles de nos concitoyens mais aussi sur l'état, l'entretien et le coût de fonctionnement du patrimoine des collectivités et la situation des espaces publics. Le changement climatique oblige les collectivités à un engagement financier en faveur de la transition.

3

1. Une prospective financière liée au contexte macro économique et au PLF

B. Les incidences de la loi de finances pour 2024

Projet de loi de finances pour 2024 : Principales mesures affectant les budgets communaux

Les dotations de l'Etat

- Abondement de 230 M€ servant à financer l'augmentation des parts péréquatives de DGF, pas d'indexation de la DGF sur l'inflation
- Légère contraction de la DSIL de 27 M€ par rapport à la loi de finances 2023
- Progression de la dotation sur les titres sécurisés portée à 100 M€

Périmètre du FCTVA

- Réintégration dans l'assiette éligible des aménagements de terrains
- Augmentation du montant de dépenses prévisionnelles de 400 M€

Amortisseur électricité

- Maintien du bouclier tarifaire pour les petites communes
- Possibilité de prolongation d'un dispositif partiel d'amortisseur électricité à destination de certaines collectivités avec une révision du seuil de déclenchement

Prolongement du Fonds vert

- Le fonds d'accélération de la transition écologique est renforcé et doté de 2,5 milliards d'euros en autorisation d'engagement (+0,5 milliards d'euros) et en partie fléché sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

PLF 2024 et fiscalité : Mesures affectant les budgets communaux

Exonération de taxe foncière suite à des travaux de rénovation énergétique

- Une possible exonération de droit (qui était jusqu'ici facultative) sur les logements anciens ayant fait l'objet de dépenses de rénovation énergétique
- Cette mesure relevant de l'Etat aurait un impact significatif sur les budgets communaux et constituerait une nouvelle atteinte à la fiscalité locale.

Introduction d'une déliaison des taux

- Le PLF introduit une déliaison des taux entre la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

La trajectoire annoncée au niveau national

- Un objectif de déficit public à 2,7 % en 2027
- La dette publique serait relativement stable en 2023 et 2024 à 109,7 % du PIB et devrait baisser d'ici 2027 pour atteindre 108,1 % du PIB
- Des concours financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales qui devraient atteindre 56 Milliards € en 2027

Programmation pluriannuelle des finances publiques pour 2023-2027

Un cadre financier incitatif pour les collectivités locales

- Le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales prévoit un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,3% en 2026 et 2027
- Lors de chaque débat d'orientation budgétaire, il est prévu une présentation des objectifs concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement pour tous les budgets (principaux et annexes)

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Centre Communale d'Action Sociale Ville d'Arques

Section de Fonctionnement du CCAS en 2023

Les chiffres sont provisoires, le compte administratif n'a pas encore été rapproché au compte de gestion non encore émis par la trésorerie

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2023 :

Les dépenses de fonctionnement seraient de **326 673,62 euros**

Les recettes de fonctionnement 2023 :

Les recettes de fonctionnement s'arrêteraient à **251 167,94 euros**

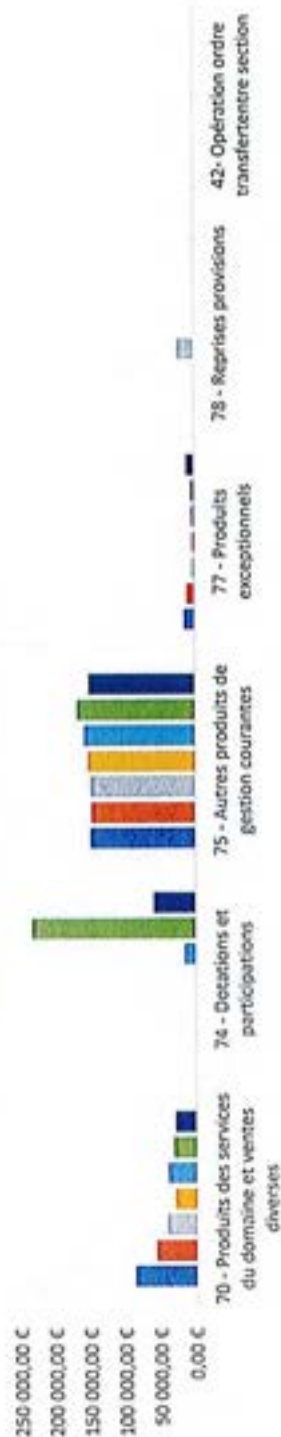
Soit un déficit de fonctionnement de 75 505,68 euros

- ETAPE 1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement
- ETAPE 2 Les recettes et les dépenses d'investissement
- ETAPE 3 Rapport d'activités 2023
- ETAPE 4 Projets

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

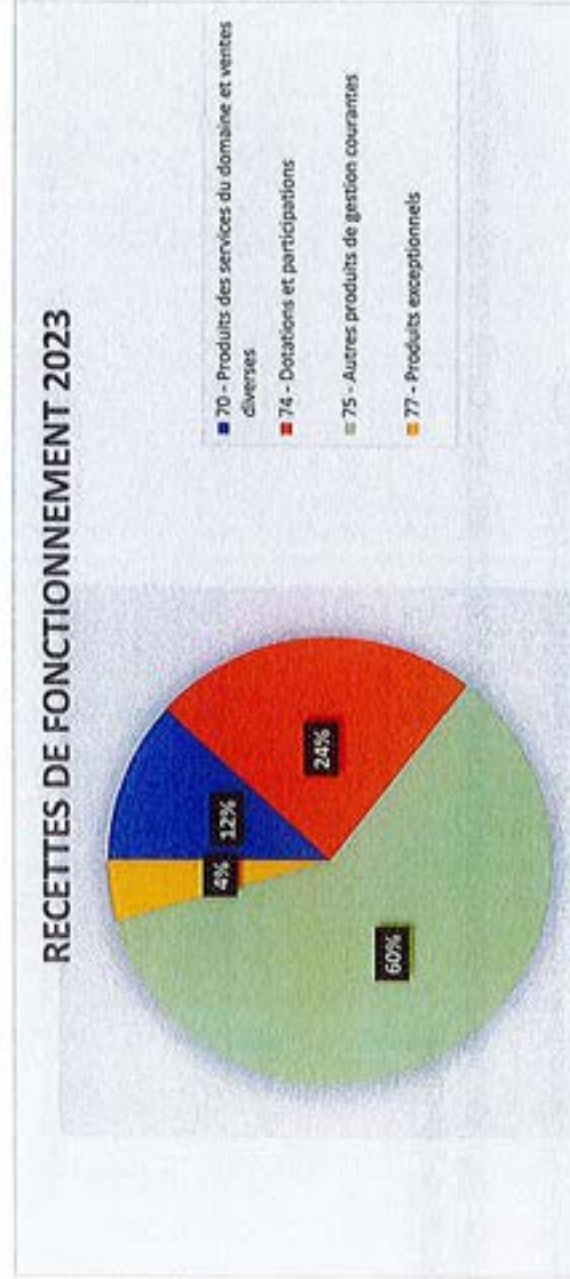
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	88 019,02 €	57 475,60 €	47 960,00 €	31 012,80 €	40 411,80 €	32 434,20 €	29 459,40 €
74 - Dotations et participations				917,85 €	15 917,85 €	234 500,00 €	60 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courantes	149 736,24 €	147 964,28 €	149 145,93 €	153 095,17 €	159 103,44 €	198 948,81 €	150 708,54 €
77 - Produits exceptionnels	15 172,95 €	11 352,91 €	3 243,39 €	3 770,90 €	4 031,80 €	5 278,65 €	11 000,00 €
78 - Reprises provisions			23 707,18 €				
42- Opération ordre transfertentre section	115,36 €						
Total recettes	253 043,57 €	216 782,79 €	218 088,50 €	188 796,72 €	218 464,89 €	441 141,66 €	251 167,94 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021 ■ 2022 ■ 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes principales du C.C.A.S. sont la subvention d'équilibre pour 60 000 € soit 24 % des recettes, les loyers du foyer des personnes âgées à Beausejour pour 150 708,54 € soit 60 %, le portage de repas à domicile pour 29 459,40 € soit 12 % et 11 000 € correspondant à la vente du véhicule du portage de repas à domicile.

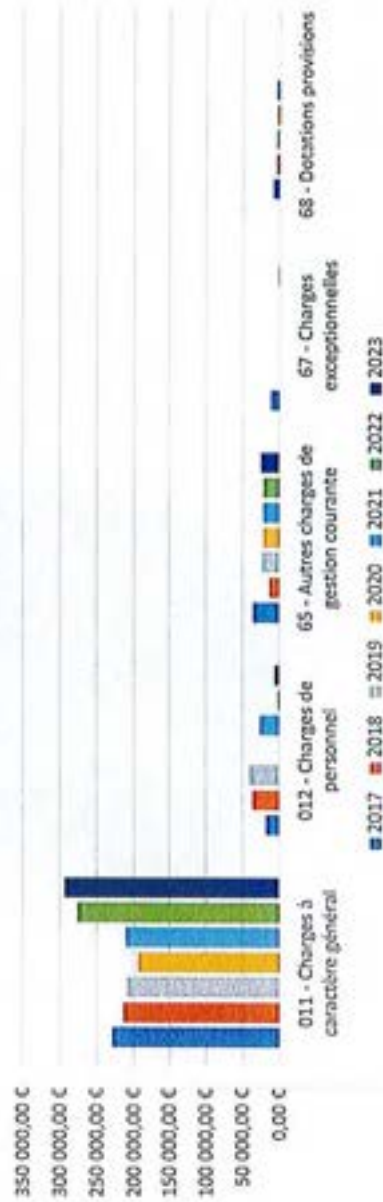
Les évolutions prévisionnelles des tarifs

- Une étude sera menée sur l'évolution des loyers de la cité Beauséjour, Habitat Hauts de France prévoit de réaliser des travaux qui auront comme impact une augmentation de la redevance
- Une revalorisation du prix de vente des repas à domicile n'est pas à exclure compte tenu de l'augmentation du coût de fabrication et de livraison

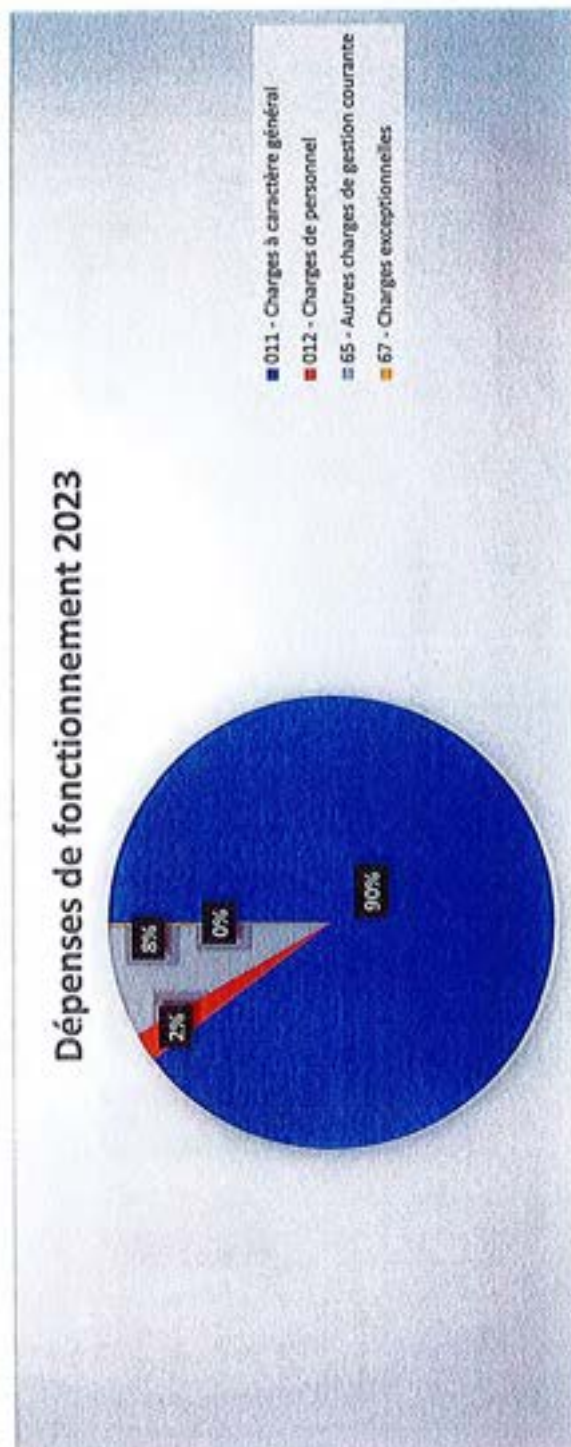
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
011 - Charges à caractère général	229 531,75 €	214 096,00 €	209 484,00 €	194 415,35 €	211 638,34 €	276 470,14 €	293 154,85 €
012 - Charges de personnel	19 577,37 €	37 329,90 €	41 317,90 €	779,70 €	27 930,45 €	2 524,27 €	6 667,68 €
65 - Autres charges de gestion courante	36 596,20 €	15 118,31 €	24 345,55 €	22 998,88 €	23 654,83 €	23 200,50 €	26 327,09 €
67 - Charges exceptionnelles	12 639,73 €	324,48 €	402,29 €	925,80 €		1 415,40 €	524,00 €
68 - Dotations provisions	9 732,16 €	5 489,05 €	4 577,52 €	4 930,61 €	5 116,71 €	224,52 €	
Total Dépenses	308 067,21 €	272 356,74 €	280 127,25 €	224 050,34 €	268 340,33 €	303 834,83 €	326 673,62 €

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



LES CHARGES A CARACTERE GENERAL 2023

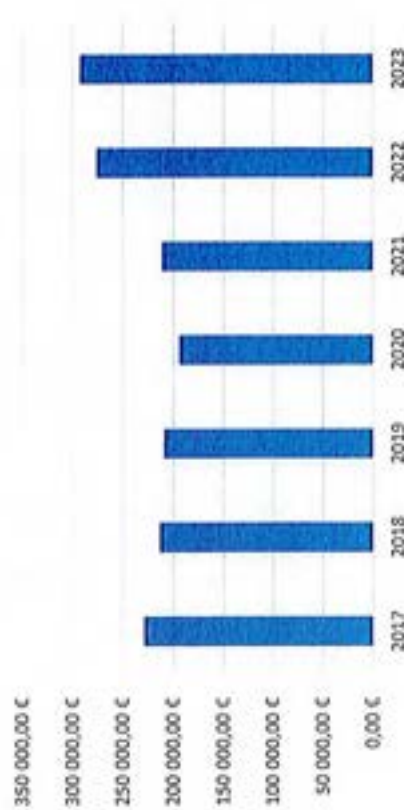
Les charges à caractère général sont principalement les suivantes :

- Les loyers à régler à Habitat Hauts de France, ainsi que les charges de copropriété pour un montant estimatif de 143 833,50 € ;
- Les dépenses énergétiques pour 7 240,65 € ;
- Les prestations pour les personnes âgées : voyage et banquet des aînés, semaine bleue, colis de Noël, livraison de repas à domicile pour un montant estimatif de 148 748,38 € ;
- Les aides facultatives sont estimées à 26 327,09 € (Chèques d'accompagnement personnalisé, campagne hivernale des Restos du Cœur livraison du pain, prise en charge des frais de restauration scolaire et de garderie) ;

EVOLUTIONS DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
011 - Charges à caractère général	229 531,75 €	214 095,00 €	209 484,00 €	194 415,35 €	211 638,34 €	276 470,14 €	293 154,85 €

011 - Charges à caractère général



EVOLUTION POUR 2024

PROSPECTIVES DEPENSES

- La prospective en matière de dépenses de gestion s'établirait de la manière suivante :

DEPENSES	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	291 000,00 €	293 154,85 €	332 035 €
012 - Charges de personnel	7 000,00 €	6 667,68 €	7 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	26 500,00 €	26 327,09 €	23 080 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	524,00 €	0,00 €
68 - Dotations provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Il est envisagé de procéder à une augmentation des charges en 2024 afin de réintégrer la somme de 41 300 € correspondant aux dépenses imprévues de 2023 qui n'ont pas pu être réglées suite au dépassement de crédit des chapitre 011 et 065

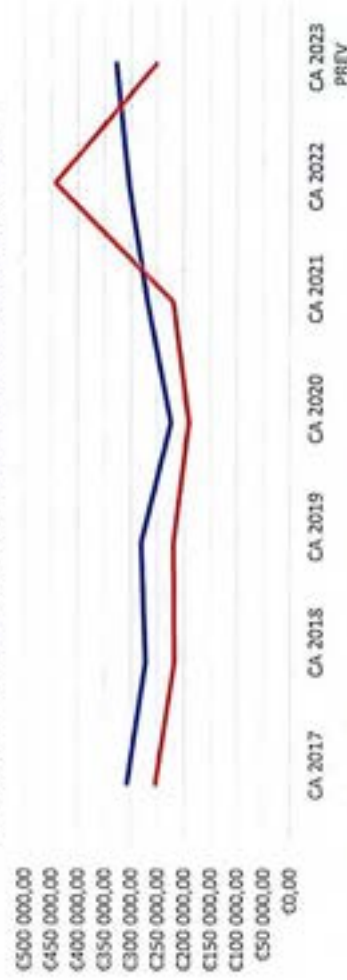
DETAIL DES DEPENSES :

- frais de repas, achat de produits de 1^{ère} nécessité, prestations de lavage et de nuits d'hôtel des sinistrés des inondations des 6 et 11 novembre 2023 survenues sur la commune (Délibération 2023-21 du 20 décembre 2023),
- don exceptionnel à l'Association « DES SINISTRES ARQUOIS » d'un montant de 700 € pour l'achat de cartes cadeaux d'une valeur de 20 € à tous les enfants des familles sinistrés (Délibération 2023-22 du 20 décembre 2023),
- prise en charge des frais de restauration scolaire et de garderie pour les enfants hébergés au centre d'accueil COALLIA (Délibération 2023-15 du 29 juin 2023),
- Réalisation de travaux et de rampe d'accès aux logements de la cité Beauséjour,
- Frais de réparation du véhicule frigorifique avant la vente,
- Droit d'accès ACCEO
- Augmentation du coût des énergies (Consommation Cité Beauséjour, salle Beauséjour, salle B Catry et salle des mouettes)

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 PREV
Dépenses réelles de fonctionnement	308 067,21 €	272 356,74 €	280 127,25 €	224 050,34 €	268 340,33 €	303 834,83 €	326 673,62 €
Recettes réelles de fonctionnement	253 043,57 €	216 782,79 €	218 086,50 €	188 796,72 €	218 464,89 €	441 141,66 €	251 167,94 €

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



Ce graphique présente l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement sur une longue période.

Le recours à la participation de la commune en 2022 a permis de réduire le décalage des recettes par rapport aux dépenses jusqu'en 2021.

La trésorerie du C.C.A.S. d'Arques représente au 19 Février 2024 un montant de 88 720,38 €.

ETAPE 1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement

ETAPE 2 Les recettes et les dépenses d'investissement

ETAPE 3 Rapport d'activités 2023

ETAPE 4 Projets

Section d'investissement du CCAS en 2023

Les chiffres sont provisoires, le compte administratif n'a pas encore été rapproché au compte de gestion non encore émis par la trésorerie

L'investissement

Les dépenses d'investissement 2023 :

Les dépenses d'investissement seraient de **36 478,53 euros**

Les recettes d'investissement 2023 :

Les recettes d'investissement s'arrêteraient à **12 002,00 euros**

Soit un déficit d'investissement de 24 476,53 euros

Les dépenses d'investissement réalisées

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses d'équipement depuis 2017

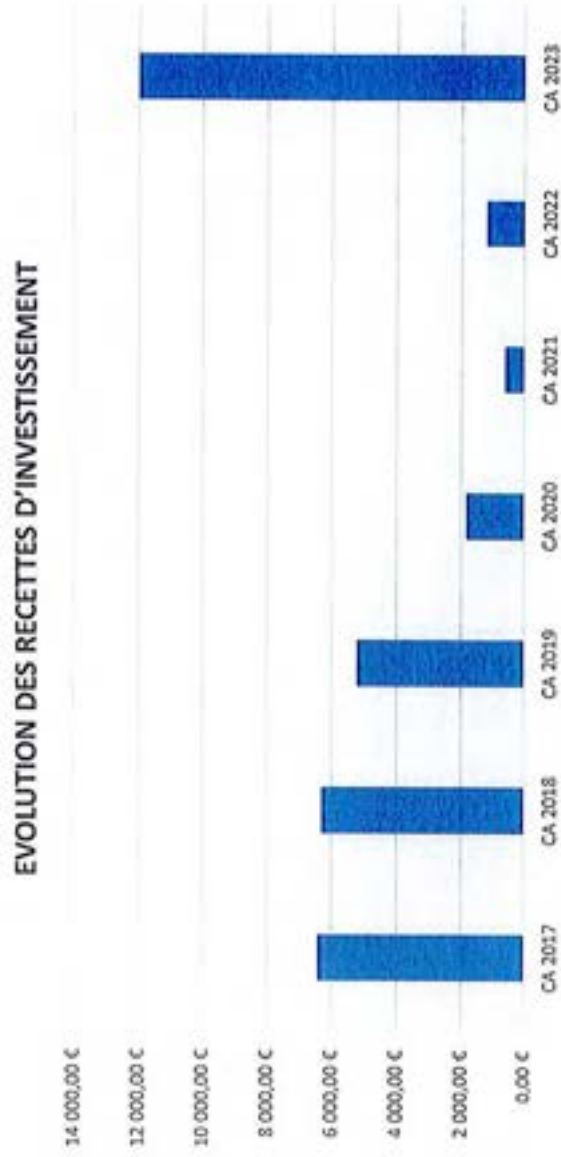


En 2022, achat d'un logiciel C.C.A.S.

En 2023, achat d'un minibus

Les recettes d'investissement réalisées

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes depuis 2017



En 2017, reçu une subvention d'investissement

En 2018, dotation

En 2019, opération d'ordre entre section

En 2023, vente du véhicule frigorifique à la commune de Longuenesse pour un montant de 11 000 euros

INVESTISSEMENTS 2024

- Achat de deux vélos électriques pour les services civiques : 3 000 euros
- Achat de lits de camp, réfrigérateur, four, micro-ondes et cafetières afin de les mettre à disposition dans une salle communale en cas d'événement nécessitant un hébergement d'urgence : 1 950 euros
- Achat d'un bureau : 650 euros

ETAPE 1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement

ETAPE 2 Les recettes et les dépenses d'investissement

ETAPE 3 Rapport d'activités 2023

ETAPE 4 Projets

Quelques chiffres sociaux

Démographie

Population municipale : sur 9 584 habitants
(donnée officielle INSEE 2019)

Répartition de la population par âges en 2018 :

- * 19,6 % ont moins de 14 ans,
- * 16,3 % ont entre 15 et 29 ans,
- * 17,9 % ont entre 30 et 44 ans,
- * 22 % ont entre 45 et 59 ans,
- * 15,8 % ont de 60 à 74 ans,
- * 8,5 % 75 ans et plus

Les Aînés représentent 24,3 % de la population de notre commune.

Composition des ménages en 2018 :

- * 11,6 % sont des familles monoparentales
- * 28,1 % sont des couples avec enfants
- * 25,4 % sont des couples sans enfant
- * 20 % sont des femmes seules
- * 13,6 % sont des hommes seuls

Revenus

62 % des ménages sont non-imposables
(données 2018)

Habitat

4 454 logements dont 1 014 logements sociaux soit 22,75 % (données 2019)

RAPPORT D ACTIVITES 2023

1° PERSONNEL

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Agent administratif à temps complet	3	2	2	2	2	2
Agent Administratif à mi-temps	1	1	1	2	1	1
Agent en contrat PEC	0	0	0	0	0	1
Agent en contrat Service Civique Solidarité Séniors	0	0	0	0	0	2
Agent portage des repas à domicile - 24 h/semaine	1	1	1	1	0	0

En 2023 : Arrivées le 2 mai de Madame Sylvie Rangognio mutation interne Agent technique qui est en charge de l'accueil du CCAS et du service transport des ainés (28 h /semaine), Madame Mandy CARDON et Monsieur SPETER Michel en contrat « Service Civique Solidarité Séniors » 24h/semaine d'une durée de 6 mois à compter de septembre et Monsieur WIMEZ Bruno à compter du 11 décembre en contrat PEC 30h/semaine d'une durée de 6 mois aide administrative aux sinistrés (15h/CCAS et 15h/CTM)

2° DOMICILIATION

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de personnes	3	10	19	21	21

au 31/12/2023 : 16 personnes domiciliées

typologies du public

Nombre total de personnes : 21

Nombre total de mineurs : 0

Nombre d'hommes : 17

Nombre de femmes : 4

Nombre de radiations : 10

Motifs des radiations :

Non manifestation de la personne pendant plus de 3 mois consécutifs : 3

Recouvrement d'un logement stable : 3

Pas de renouvellement demandé par les intéressés : 3

En a fait la demande : 1

9 renouvellements réalisés**340 courriers reçus au titre de la domiciliation**

222 passages liés à l'activité « courrier »

3° AIDES LEGALES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AIDE LEGALE	61	94	75	92	95	78
dont placements en EHPAD, foyer de vie, famille d'accueil	10	20	14	16	26	22
APA	46	72	59	73	68	54
AIDE MÉNAGÈRE	5	2	2	3	1	2
FSL/FSE	3	2	0	0	0	0

4° AIDES FACULTATIVES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Aides Financières exceptionnelles (Frais funéraires, achat matériel pour l'adaptation du logement, achat fauteuil roulant.....)	300	0	500 €	0 €	0 €	500 €
Chèque Eau Dématérialisé montant + nombre de foyers aidés				5 632 € 16	1 460 € 5	3 560 € 14
Demande et révision Chèque alimentaire	119	105	92	82	112	91
Nombre de familles aidées	57	61	59	56	69	61
Personnes seules	31	35	35	31	42	43
familles monoparentales	11	10	16	18	22	13
couples sans enfant	5	7	5	4	1	1
couples avec enfant	10	9	3	3	4	4
Nombre de personnes	95	112	91	93	115	94
Montant des chèques d'Accompagnement Personnalisé commandés	22 945 €	22 262 €	21 550 €	21 630 €	21 550 €	20 950 €
Nombre d'enfants bénéficiant de la gratuité de la cantine	12	9	0	4	4	6 + 9 de COALLIA
Nombre de repas pris en charge	287	213	0	179	214	746
Montant	1 018 €	515 €	0 €	635 €	760 €	2 611 €
Montant de la prise en charge des frais de garderie pour les enfants de COALLIA novembre et décembre 2023						443 €
Aux jeunes						
Nombre de bénéficiaire de l'Allocation 16-25 ans	4	0	8	4	4	2
soit un montant de	316 €	0 €	640 €	400 €	400 €	200 €

5° ANIMATIONS

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<u>Aînés</u>						
Nombre de colis de Noël distribués	1578	1557	1508	1612	1660	1710
Nombre de colis de Noël distribués aux résidents de l'EPHAD	160	160	163	164	160	164
Nombre de participants au repas annuel	362	388	ANNULE	316	348	366
Nombre de participants au goûter annuel	248	220	226	ANNULE	212	260
Nombre de participants au voyage annuel	216	200	ANNULE	96	246	250
Nombre de participants à la séance "cinéma"	120	125	26	65	99	109
Nombre de participants au spectacle de music-hall	251	256	ANNULE		286	260
<u>Jeunes</u>						
Nombre de cartes cadeaux de 20 € distribuées à Noël aux enfants et jeunes (- 26 ans) ayant une carte d'invalidité	3	3	3	5	4	6
Arbre de Noël des nourrissons - PMI : Nombre de cadeaux remis aux nourrissons	40	27	ANNULE	24	22	45
montant (jouets offerts)	397 €	368 €		304 €	315 €	400 €
<u>Personnes en situation de handicap</u>						
Colis de Noël distribués aux adultes possédant une carte d'invalidité	82	80	80	70	66	56

6° PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'adhérents au service de portage de repas à domicile	30	25	22	27	20	23
Nombre de repas servis	6667	4447	4087	4478	4070	3820

7° RESTOS DU COEUR

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de pains de 500 grs	430	485	736	560	590	1 285
Nombre de pains de 250 grs	920	975	1094	1120	940	680
soit un coût de	913 €	994 €	1 288 €	1 261 €	1 380 €	1 680 €

8° LOGEMENTS

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de logements sociaux	1014	1014	1014	1037	1037	1037
Nbre d'enregistrements au fichier départemental "logement social"	78	72	110	86	60	73
Nombre de demandes de logements déposés au CCAS					384	460
Enquête CCAPEX	21	21	20	33	31	39
Nombre de résidences pour personnes âgées	1	1	1	1	1	1
Nbre d'arrivées au cours de l'année Cité Beau'séjour	1	1	4	2	4	2

Sur 39 convocations envoyées pour le questionnaire de la CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions), seulement 18 personnes se sont présentées au C.C.A.S.

9° DEMANDEURS D'EMPLOI

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre total	869	796	807	679	683	960
Hommes	449	385	406	353	364	440
Femmes	420	411	401	326	319	520
Indemnisables	593	531	570	479	485	610
non indemnisables	276	265	237	200	198	350

10° REUNION D'INFORMATION

	2022	2023
ENGIE le 28 novembre 2022	70	
Réunion d'information sur le diabète le 7 février 2023		65

- ETAPE 1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement
- ETAPE 2 Les recettes et les dépenses d'investissement
- ETAPE 3 Rapport d'activités 2022
- ETAPE 4 Projets**

PROJETS 2024

- **Poursuite :**
 - * Partenariat dans les pratiques de solidarité avec les partenaires du territoire (association, tissu institutionnel...) afin de lutter contre les exclusions et l'isolement des personnes en précarité
 - * Permanences au sein du Square Marcel Pagnol quartier Politique de la Ville et au sein de la résidence Danvers.
- **Aides Facultatives :**
 - * Mise en place d'un règlement pour les Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)
 - * Prise en charge des frais de restauration et de garderie des enfants hébergés au centre d'accueil COALLIA
 - * Achat de tickets de bus pour les enfants hébergés au centre d'accueil COALLIA afin qu'ils puissent se rendre à l'école
 - * Revoir le dispositif « Allocation 16-25 ans »
- **Aînés :**
 - * Développer le service du portage de repas à domicile (communication lors du voyage et repas des aînés, distribution des colis de Noël, stand sur le marché)
 - * Revoir à la hausse le prix de vente des repas à domicile
 - * Mise en place du transport gratuite pour les aînés (3 clubs des aînés et marché le mardi matin)
- **Services Civiques Solidarité Séniors :**
 - * Recrutement de deux services civiques de mars 2024 à août 2024
 - * Recrutement de deux services civiques de septembre 2024 à février 2025
 - * Achat de deux vélos électriques afin que les services civiques puissent être mobiles sur la commune
- **Divers :**
 - * Réalisation de la communication du C.C.A.S. par les agents (Affiches, Flyers.....)
 - * Réaménagement des locaux du C.C.A.S. afin de respecter la confidentialité lors des rendez-vous
 - * En cas d'événement nécessitant un hébergement d'urgence dans une salle communale : achat de lits de camp, réfrigérateur, four, micro-ondes et cafetières
 - * Demande participation Financière au Crédit Agricole pour l'achat réfrigérateur, four, micro-ondes et cafetières
 - * Nouvelle permanence au sein de la résidence Clairmarais
 - * Prise en charge par le C.C.A.S. des frais de repas, produits de 1^{ère} nécessité, prestations de lavage et de nuits d'hôtel des sinistrés des inondations du 3 janvier dernier
 - * Recherche de financements pour le règlement des factures des inondations

CONCLUSION

Ces éléments restent des prévisions qui ont vocation à être confortés lors de la préparation du budget primitif annuel

